



Renseignements location/vente

Par **lolofafane**, le **10/02/2017** à **20:16**

Bonjour ,

Nous sommes locataires depuis 1an d'une maison.

A présent , nous souhaitons acheter ce bien qui nous convient parfaitement .

Nous en avons parlé à notre propriétaire qui lui souhaite vendre mais qui a obtenu la maison sous loi SCELLIER . Celle-ci n'étant pas louée depuis 9 ans nous ne pouvons acheter pour le moment .

Nous aimerions donc des renseignements sur la location vente

Peut-on faire un contrat de location-vente alors que la maison est encore(jusqu'en 2021)sous loi scellier ?

Si non , avons nous d'autres possibilités pour l'acheter avant les 9 ans ?

Merci par avance ,

Par **Lag0**, le **11/02/2017** à **10:16**

Bonjour,

Il est toujours possible de revendre un bien acheté sous loi Scellier avant les 9 ans, cela entraine l'obligation pour le vendeur de rembourser les avantages fiscaux dont il a profité depuis son achat.

Il n'y a qu'à en tenir compte dans le prix de vente...

Par **lolofafane**, le **11/02/2017** à **19:30**

Oui, nous avons vu cette possibilité en effet mais notre propriétaire n'est pas vraiment d'accord.Ce qui s'entend évidemment ^^ .

Est ce qu'une location vente est possible ? j'ai cherché via internet mais je n'ai pas trouvé ma réponse.

Par **Visiteur**, le **11/02/2017** à **21:41**

Bonsoir,

Non, ceci n'est pas prévu. La loi cellier, comme De Robien ou Borlo est encadrée et réservée uniquement à la location vide avec loyer règlementé, via un bail.